

ACTION URGENTE

VIÊT-NAM. UN PRISONNIER D'OPINION SOUMIS À DES ACTES DE TORTURE DESTINÉS À LE CONTRAINDRE À « AVOUER »

Nguyen Van Hoa, journaliste et défenseur des droits humains, a été déclaré coupable et condamné à sept ans d'emprisonnement en décembre 2017 pour avoir couvert la catastrophe écologique provoquée par l'entreprise Formosa en 2016 dans le centre du Viêt-Nam. Les autorités l'ont torturé pour le contraindre à « avouer » et il est actuellement détenu à l'isolement à titre de sanction pour avoir refusé de coopérer. Nguyen Van Hoa est un prisonnier d'opinion et doit par conséquent être libéré immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Premier Ministre
Nguyen Xuan Phuc
Số 16, Lê Hồng Phong,
Bà Đình, Hà Nội, Viêt-Nam
Courriel : ttll.mfa@mofa.gov.vn

Monsieur le Premier Ministre,

*Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation face au traitement réservé à **Nguyen Van Hoa**, un journaliste et défenseur des droits humains qui a été emprisonné uniquement parce qu'il a exercé son droit à la liberté d'expression. Actuellement incarcéré dans la prison d'An Diem, Nguyen Van Hoa a été soumis par des agents pénitentiaires à des actes de torture destinés à le contraindre à « avouer ». Comme il se refusait à coopérer, il a été placé à l'isolement le 12 mai et y est maintenu depuis lors.*

Nguyen Van Hoa a été arrêté en janvier 2017, après avoir couvert une manifestation publique concernant la catastrophe écologique provoquée par l'entreprise Formosa. Il a été déclaré coupable de « propagande contre l'État » et condamné à sept ans d'emprisonnement.

Le Viêt-Nam est un État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention contre la torture. De plus, la Constitution vietnamienne interdit expressément le recours à la torture et aux autres formes de mauvais traitements. En conséquence, les autorités vietnamiennes sont tenues de mettre fin à l'utilisation de la torture par les agents de la force publique, de diligenter des enquêtes efficaces sur les allégations de torture et de traduire en justice toute personne soupçonnée de tels agissements.

En particulier, je vous prie instamment :

- **de libérer Nguyen Van Hoa immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, incarcéré uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;**
- **dans l'attente de sa libération, de veiller à ce que Nguyen Van Hoa soit protégé de la torture et des autres mauvais traitements en prison et à ce qu'une enquête impartiale soit menée sans délai sur ses allégations de torture.**

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 23 mai 2019, Hoang Duc Binh, prisonnier d'opinion actuellement incarcéré dans la prison d'An Diem avec Nguyen Van Hoa, a dit à ses proches, à l'occasion de leur visite mensuelle, que Nguyen Van Hoa était détenu à l'isolement et avait été torturé par des gardiens.

Nguyen Van Hoa est un journaliste qui a travaillé pour le service vietnamien de *Radio Free Asia*. Au cours de l'été 2016, une catastrophe écologique provoquée par l'entreprise Formosa a touché les quatre provinces de la côte centrale du Viêt-Nam. Nguyen Van Hoa a été l'un des premiers journalistes à se rendre à proximité de la zone concernée et à couvrir la situation.

Pendant les événements, la population a organisé plusieurs manifestations dans les provinces de Ha Tinh et de Nghe An pour appeler le gouvernement vietnamien à prendre des mesures. Les autorités locales ont réagi à cette mobilisation en faisant intervenir la police anti-émeute, qui a recouru à une force excessive. Des affrontements ont eu lieu entre la police et des manifestants, et ont été suivis d'une série d'arrestations visant des dirigeants associatifs, des militants écologistes et des journalistes.

Nguyen Van Hoa a été arrêté en juin 2017 et inculpé de « propagande contre l'État » au titre de l'article 88 du Code pénal de 1999. En novembre 2017, lors d'un procès secret, Nguyen Van Hoa a été déclaré coupable et condamné à sept ans d'emprisonnement. Ni son avocat ni sa famille n'étaient présents aux audiences.

En août 2018, Nguyen Van Hoa a été autorisé à témoigner devant le tribunal lors d'un procès contre le militant écologiste Le Dinh Luong. À cette occasion, il a dit au juge que des agents qui l'avaient interrogé l'avaient battu pour le contraindre à « avouer ». Au lieu de diligenter une enquête, le juge l'a renvoyé en prison et n'a donné aucune suite à ses allégations.

Depuis que Nguyen Van Hoa est incarcéré dans la prison d'An Diem, les autorités ont tenté à maintes reprises de le contraindre à reconnaître les faits qui lui sont reprochés, mais elles n'y sont jamais parvenues.

Amnesty International reçoit souvent des informations, émanant de diverses sources, qui font état de mauvais traitements infligés à des prisonniers d'opinion incarcérés dans des établissements pénitentiaires un peu partout dans le pays. Il s'agit notamment de passages à tabac par un compagnon de cellule ou par un gardien, de diminution des rations de nourriture, et de privation totale ou partielle d'accès aux soins médicaux. Des cas d'annulations de visites familiales ont également été signalés. En outre, des prisonniers ont dit avoir été détenus au secret ou à l'isolement pendant des périodes prolongées.

Amnesty International a récemment publié un [rapport](#) (en anglais) montrant que le nombre de personnes incarcérées pour leurs opinions au Viêt-Nam avait augmenté d'un tiers, passant à 128, signe d'une répression croissante du militantisme pacifique. L'année dernière, les autorités vietnamiennes ont intensifié la répression de l'exercice des droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association pacifiques, de pensée, de conscience et de religion.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : vietnamien, anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 6 JUILLET 2019.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM, PRÉNOM ET PRONOM À UTILISER : Nguyen Van Hoa (il)